

Syrine, Ibrahim, Malo et tous les autres...

PORTRAITS/AUTO-PORTRAITS

par Gilles Porte



DOSSIER PEDAGOGIQUE



Sous le patron de l'UNESCO



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE



ÉDITO

Avant de faire un tour du monde avec une feuille de papier noir et un crayon blanc, j'ai accompagné à l'école Syrine ma fille, en petite section de maternelle lorsqu'elle avait 3 ans. C'est dans les couloirs de son école que des « bonhommes », dessinés par les enfants de sa classe pour identifier leurs portemanteaux, m'ont interpellé : tous étaient différents et aucun n'avait 5 doigts !

Comment ne pas penser alors à Picasso qui n'a cessé de déclarer qu'il avait passé l'âge adulte à désapprendre ce qu'il avait appris ? Pourquoi, quand un enfant de 3 ans se dessine avec 10 doigts sur une seule main, s'accorde-t-on pour trouver ça magnifique, alors que 3 années plus tard, quand ce même enfant se met à se dessiner six doigts sur une seule main, on s'inquiète ?

S'il est important de noter qu'à un enfant qui fait ses premiers pas on ne demande jamais où il va, il me paraît capital aujourd'hui de rappeler qu'il y a 20 ans une convention était rédigée pour signifier aux enfants leurs droits et aux adultes leurs devoirs...

Après avoir confié les mêmes outils à plus de 3000 enfants qui ne savent ni lire ni écrire, dans 32 pays, sur les 5 continents, avec pour seule consigne de se dessiner comme ils voulaient, en prenant le temps qu'ils désiraient et l'espace qu'ils souhaitaient, je retrouve aujourd'hui Syrine à l'aube de sa septième année qui dessine maintenant des personnages avec le nombre exact de doigts.

Ma démarche de juxtaposer deux images est née dans la classe d'une petite section d'école maternelle où une institutrice laissait des enfants s'épanouir avec un papier et un crayon, sans intervenir... Comment ne pas être fier aujourd'hui que ce travail retrouve le banc des écoles grâce à l'existence d'un dossier pédagogique réalisé pour des professeurs et des animateurs qui observent tous les jours ce que j'ai aperçu le temps d'une parenthèse ?

Gilles Porte

Conception- rédaction : SIMV, Solidarité Laïque, Unicef France

Syrine, Ibrahim, Malo, Valentin et tous les autres...

Gilles Porte, Juliette Robert, Marion Blanchaud, Charlotte DeBray
simv.et.tous.les.autres@gmail.com • www.simv.gillesporte.fr

Solidarité Laïque

Carole Coupez, Roland Biache
info@solidarite-laique.asso.fr • www.solidarite-laique.asso.fr

Unicef France

Bénédicte Boclet-Weller, Carole Réminny, Rémi de Montaigne, Camille Delenclos-Ledoux
<http://www.unicef.fr/>



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE



La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse s'associe à la mise en oeuvre au Québec du projet sur les droits des enfants.

Cette année, cela fait déjà vingt ans que la Convention relative aux droits de l'enfant (Convention) est entrée en vigueur. Cet anniversaire concorde avec l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

« Au moment où nous lançons cette Année internationale, nous devons reconnaître et célébrer ce que la jeunesse peut apporter à l'avènement du monde plus sûr et plus juste. Efforçons-nous de faire une place aux jeunes dans le processus de décision, les politiques et les programmes qui préparent leur avenir et le nôtre. » M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, Année internationale de la jeunesse, le 12 août 2010

Alors qu'il s'agit de la convention la plus ratifiée au monde, les droits fondamentaux des enfants demeurent pourtant méconnus pour plusieurs. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec propose alors aux enseignants et aux enseignantes un projet qui permettra aux élèves de réaliser l'importance de connaître leurs droits.

À la fois ludique et informatif, ce projet éducatif financé en partie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Les trois volets pouvant être proposés en classe sont les suivants :

- > Une visite de l'exposition Portraits et Autoportraits de Gilles Porte;
- > Un guide pédagogique sur les droits des enfants reconnus dans la Convention;
- > Un site Internet (www.tuasledroit.qc.ca) qui interpelle les enfants et les jeunes à s'informer, s'exprimer et s'engager pour la promotion et le respect de leurs droits.

Nous espérons partager avec vous cette belle expérience quant à la réalisation des droits des enfants.

La vice-présidente
Sylvie Godin



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE



Solidarité Laïque et l'Unicef France ont souhaité s'associer à la réalisation du projet de Portraits/ Autoportraits et l'exposition 20/20 élaborés par Gilles Porte.

Cette exposition s'inscrit concrètement dans le cadre du 20^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) en témoignant, entre autres, de l'universalité et de la diversité des dessins d'enfants. Tous les enfants du monde sont différents, mais tous les enfants du monde ont les mêmes droits.

La CDE a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989. C'est le traité international le plus largement soutenu à travers le monde : Tous les États l'ont ratifié, à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie. Ces derniers ont ainsi pris l'engagement d'appliquer et de faire connaître les droits de l'enfant sur leur territoire.

Mais « célébrer » les 20 ans de la CDE ne suffit pas. Partout dans le monde, les droits des enfants sont encore bafoués et violés massivement. Il faut alors toujours réaffirmer l'importance de ce traité et informer l'opinion publique, alerter, plaider avec les enfants leur cause et agir pour que les États respectent leurs obligations.

C'est donc faire acte de plaidoyer que de rappeler l'urgence de cette Convention 20 ans après sa signature, dans le monde comme en France.

Indéniablement, il ne s'agit pas que d'un anniversaire mais d'un combat qui doit continuer : si les droits des enfants ne sont pas défendus, c'est le sort de l'humanité qui est menacé.

Sensibiliser les jeunes à la CDE est un premier pas fondamental. Parce qu'ils appréhendent au quotidien l'importance et la spécificité des droits de l'enfant, les éducateurs ont une place cruciale dans cette action.

Pour nous, Solidarité laïque et l'Unicef France, accompagner le magnifique projet de Gilles Porte d'un support pédagogique est dans le droit fil de notre mission d'éducation à la citoyenneté des jeunes publics en France.

Avec ce dossier pédagogique clé en main, vous pourrez mener un travail de sensibilisation des enfants au long cours en utilisant les différents éléments en plusieurs séances. Vous pourrez également travailler de façon plus ponctuelle en n'utilisant que l'une ou l'autre des fiches.

Constitué de trois parties, ce dossier présente :

- > une réflexion sur les dessins d'enfants ;
- > des fiches « parcours pédagogiques » autour de l'exposition « Portraits/autoportraits »;
- > des fiches thématiques et des propositions d'activités à mener avec les enfants.

Ce dossier pédagogique vous permettra de sensibiliser un jeune public à la question de l'universalité des droits de l'enfant à travers un projet liant originalité, esthétique et émotion.

Solidarité Laïque Unicef France



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE



SOMMAIRE

Ce dossier pédagogique se déroule en trois parties. Cependant, chacun est libre de l'exploiter dans l'ordre qu'il le souhaite et de la manière dont il le souhaite. Les diverses activités sont des propositions et des suggestions que chacun adaptera à son contexte.

PREMIÈRE PARTIE : **parcours pédagogiques autour de l'exposition**

Fiche parcours pédagogique autour de l'exposition

DEUXIÈME PARTIE : **tous ces enfants ont les mêmes droits!**

Chaque fiche illustre un droit de la Convention relative aux droits de l'enfant et propose une fiche synthèse de type informative pour l'éducateur (rappel des articles, enjeux...) et une fiche d'activités à faire par les enfants.

Les fiches d'activités se déclinent en fonction de l'enseignement au préscolaire; aux trois cycles du primaire, ainsi qu'au premier cycle du secondaire.

Pour plus de facilité, vous trouverez les items à imprimer dans un dossier annexe.

Fiche 1 La Convention relative aux droits de l'enfant

Fiche activités 1 : CDE

Fiche 2 Le droit à l'identité

Fiche activités 2 : le droit à l'identité

Fiche 3 Le droit à l'éducation

Fiche activités 3 : le droit à l'éducation

Fiche 4 Le droit à l'égalité

Fiche activités 4 : le droit à l'égalité

Fiche 5 Le droit à la protection

Fiche activités 5 : le droit à la protection

Fiche 6 Le droit à la santé

Fiche activités 6 : le droit à la santé

Fiche 7 Le droit aux loisirs

Fiche activités 7 : le droit aux loisirs

Fiche de remontée d'expériences : votre avis nous intéresse !



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE



PREMIÈRE PARTIE

Parcours pédagogiques autour de l'exposition

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

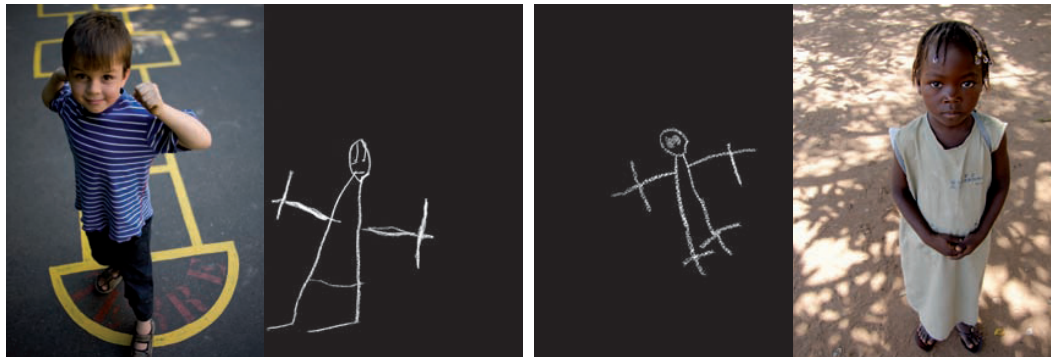
Il s'agit d'inciter les enfants à développer leur imaginaire en regardant les portraits et les dessins d'enfants qui leur ressemblent mais vivent ailleurs et autrement.

Le 20 novembre 2009, la Convention relative aux droits de l'enfant soulignait son vingtième anniversaire. Malgré ces années d'engagement, les droits fondamentaux de l'enfant demeurent méconnus au Québec

Les grands objectifs poursuivis dans ce dossier pédagogique consistent à :

- Informer et outiller les enfants au sujet de leurs dix droits fondamentaux ;
- Sensibiliser les adultes à la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Encourager la participation collective des enfants en leur permettant de se faire entendre.

01/ Rencontres (planche d'images dans l'annexe)



Malo, France

Sabine, Bénin

En classe :

- > Présenter brièvement l'exposition (enfants de 4 à 11 ans de plusieurs pays, photographiés dans leur école ; leurs autoportraits sont affichés à leur côté).
- > Souligner l'uniformité de la prise de vue (plongée, de face, cadre serré, absence de décor à part le sol).
- > Faire s'exprimer sur la diversité (chaque enfant est différent, chaque groupe appartient à un lieu, chaque pays présente des coutumes, des habitudes...).

À l'exposition :

- > Faire découvrir que certains dessins présentent des ressemblances. L'autre est-il si différent dans sa perception de lui-même et du monde ? Suis-je moi-même si différent d'autrui ?

2/ Où sont Tom (France), Mahamadou (Niger), Yodsapat (Thaïlande) et Assitan (Mali) ? (planche d'images dans l'annexe)



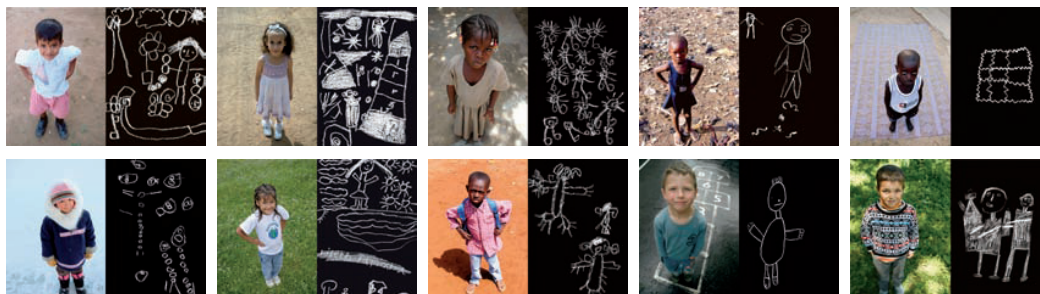
En classe :

> Choisir un portrait parmi les 4 photos proposées; nommer l'enfant (voir le nom de l'enfant), le décrire, relever les détails (expression du visage, coiffure, vêtement, chaussures, sol, origine).

À l'exposition :

> Retrouver le portrait dans l'exposition.

03/ Invente une histoire (planche d'images dans l'annexe)



En classe :

> Choisir un portrait d'enfant et son autoportrait parmi les 10 photos et les 10 autoportraits correspondants proposés. Décrire le portrait (nom, pays, cadre, éléments graphiques...). Inventer une histoire à partir des éléments de l'autoportrait.

À l'exposition :

> Retrouver le portrait et l'autoportrait dans l'exposition. Quelle est leur place ? Quels sont leurs voisins ? Quelle nouvelle histoire peut-on inventer ?



04/ Correspondances [planche d'images dans l'annexe]



En classe :

- > Sur un planisphère, pointer les 20 pays qui participent à l'exposition.
- > Faire correspondre aux 20 portraits et 20 dessins choisis dans la série photographique.

À l'exposition :

- > Lors de la visite de l'exposition, retrouver les portraits ou/et les dessins.

05/ Voyage autour du monde [planche d'images dans l'annexe]

En classe :

- > Sur un planisphère, pointer les 20 pays qui participent à l'exposition.

À l'exposition :

- > À l'exposition, avec l'aide du planisphère, faire correspondre tous les portraits et leurs autoportraits à chaque pays.

06/ A la pêche au détail [planche d'images dans l'annexe]

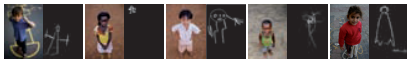


En classe :

- > Sur les 10 visuels proposés, qui représentent tous un détail de vêtement à partir de 10 portraits, en choisir un. Dessiner le visuel choisi.

À l'exposition :

- > Le dessin en main, retrouver le portrait correspondant dans l'exposition.



07/ Décrire collectivement, ressentir individuellement.



En classe :

> Reformuler oralement les composantes des deux visuels. Écrire un texte court à partir des sentiments personnels (pas l'interprétation, mais le ressenti face au portrait et à l'autoportrait).

À l'exposition :

> Choisir un portrait et son autoportrait. Faire décrire les deux visuels par le groupe.

08/ Raconter son école

En classe :

> Sur les 10 visuels proposés, qui représentent tous un détail de vêtement à partir de 10 portraits, en choisir un. Dessiner le visuel choisi.

À l'exposition :

> S'informer sur quelle est la situation dans les écoles des pays traversés par l'exposition. Noter les différences et les similitudes avec les écoles québécoises. S'informer entre autre sur les climats, les habitudes et les coutumes.

Nous vous invitons à consulter notamment les ressources suivantes :

- Agence canadienne de développement international (Zone jeunesse- Éducation des filles): <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/REN-218125534-PZP>
- UNESCO- Éducation: Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (2010): <http://www.unesco.org/fr/efareport/reports/2010-marginalization/>
- UNICEF- Les écoles dans le monde- Livre de jeux et d'activités pour les enfants: http://www.campaignforeducationcanada.org/en/sendateacher/curriculum/resources/UNICEF_Les_Ecoles_dans_le_Monde_Francais.pdf
- UNICEF Belgique- L'école, mon droit: http://www.unicef.be/_webdata/2008_Lecole_mon_droit_FR.pdf



09/ Et vous ? Une exposition en mouvement...



Allemagne juin 2009. Crédit photo : Samuel Lahu

En classe :

- > Demandez aux élèves de faire son autoportrait au crayon blanc sur papier noir. Apporter une photo de la même grandeur, afin de la poser avec son autoportrait sur un panneau.
- > Rassemblez-les, afin de les afficher tous par la suite dans l'école.

À l'exposition :

- > Relever les pays présentés lors de l'exposition. Faire remarquer qu'il y a seulement 20 pays. Gilles Porte poursuit son voyage auprès des enfants du monde entier : d'autres portraits et autoportraits, venus d'autres pays, s'ajouteront à la liste.

Merci de nous en tenir informés ! Catherine.Gauvreau@cdpdj.qc.ca



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE



DEUXIÈME PARTIE

Tous ces enfants ont les mêmes droits !

Les fiches suivantes illustrent des droits de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et proposent des fiches synthèse informatives pour l'éducateur (rappel des articles, enjeux...) et des fiches d'activités à faire par les enfants.

Les fiches d'activités se déclinent en fonction de l'enseignement au préscolaire; aux trois cycles du primaire, ainsi qu'au premier cycle du secondaire

Vous trouverez, dans ces fiches, des propositions d'activités qui comportent des jeux, des suggestions de débats à faire avec les enfants, des propositions d'activités d'observation

Pour plus de facilité, vous trouverez les items à imprimer dans un dossier annexe.



FICHE 1

La Convention relative aux droits de l'enfant a eu 20 ans.

PRINCIPES

La *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) est un ensemble de principes et d'obligations que la plupart des États du monde se sont engagés à respecter. En énonçant clairement les droits des enfants, la CDE vise à assurer les conditions de leur développement et de leur survie dans un environnement favorable.

POUR LA PETITE HISTOIRE

Adoptée le 20 novembre 1989 à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies, elle reste à ce jour le traité international le plus largement et le plus rapidement adopté par les États. Elle a été ratifiée par 193 pays voulant s'engager dans le respect des droits de l'enfant. Seulement, la Somalie et les États-Unis ne l'ont pas encore ratifiée. C'est le premier texte qui pose une nouvelle conception de l'enfant en lui reconnaissant des droits spécifiques. Elle complète ainsi la *Déclaration universelle des droits de l'homme* adoptée en décembre 1948. En tant que texte consensuel élaboré pendant 10 ans et prenant en compte la diversité culturelle à travers le monde, elle a une vocation universelle. Elle sert ainsi de cadre de référence moral et juridique commun pour mettre en place des actions en faveur des enfants.

Composée de 54 articles, ce texte repose sur 4 valeurs fondamentales :

- la non-discrimination ;
- l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- la survie et le développement ;
- la participation des enfants.

LES ENJEUX

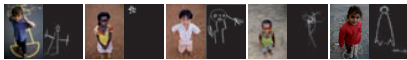
Malgré cet engagement quasi unanime des États et les nombreux progrès réalisés, la situation des enfants dans le monde continue d'être dramatique sous certains aspects. Ainsi, chaque année dans le monde, 9 millions d'enfants meurent avant leur 5e anniversaire, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées, 75 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Les progrès dans l'application de la CDE sont surveillés par une instance internationale d'experts, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Les pays sont tenus d'en rapporter à ce comité deux ans après avoir ratifié la CDE et ensuite tous les cinq ans.

LA MISE EN PLACE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

En 2000, près de 200 dirigeants du monde entier ont adopté la déclaration du Millénaire et se sont engagés à atteindre une série d'Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs sont au nombre de huit et ils font l'état d'un plan exhaustif et ambitieux visant à rendre le monde meilleur pour tous d'ici 2015 :

- Objectif 1 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3 : promouvoir l'égalité et l'autonomisation de femmes
- Objectif 4 : réduire la mortalité infantile
- Objectif 5 : améliorer la santé maternelle
- Objectif 6 : combattre le VIH-sida, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7 : assurer un environnement durable
- Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Il est nécessaire que ces objectifs soient des moteurs d'actions, mais aussi des réformes politiques importantes pour le bien-être de tous.



FICHE 1 Activités

La Convention relative aux droits de l'enfant a eu 20 ans.

ACTIVITÉS

Réfléchir et débattre :

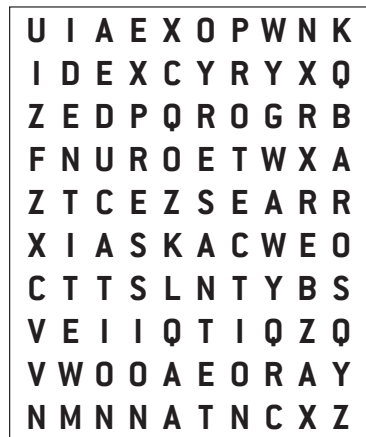
Pourquoi est-il important de défendre la Convention relative aux droits de l'enfant ?

- Pour que les enfants puissent aller à l'école.
- Pour que les enfants soient en bonne santé.
- Pour que les enfants soient bien nourris.
- Pour que les enfants grandissent bien.
- Pour que les enfants soient acteurs de leurs propres droits.
- Pour que les enfants soient acteurs de leur propre développement.
- Pour que les Etats respectent leur parole.
- ...

Penses-tu que tous les enfants doivent avoir les mêmes droits ? Pourquoi ?

Jouer : [Planche d'images dans l'annexe]

Trouve ces 5 droits de l'enfant cachés dans cette grille :



- éducation
- expression
- identité
- protection
- santé

Créer :

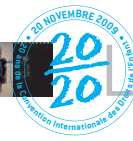
Petite pièce de théâtre / jeu de rôles.

- Constituer des groupes de 4 ou 5 élèves.
- Chaque groupe doit inventer une petite pièce montrant une façon de bafouer un droit de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans chaque groupe un élève est volontaire, désigné ou tiré au sort pour être le défenseur des droits de l'enfant. Il doit, à la fin de la pièce, expliquer en quoi le droit a été bafoué et expliquer en quoi cela est négatif pour l'enfant où les enfants qui subissent l'injustice.

Exemple : dans un groupe de 4 élèves, l'un joue le rôle du défenseur des droits de l'enfant, un autre joue le rôle d'un enfant handicapé, un autre joue le rôle d'un enfant qui n'est pas handicapé et un autre joue le rôle du directeur de l'école.

Situation: les deux enfants arrivent devant l'école en même temps et le directeur de l'école refuse l'entrée à l'enfant handicapé mais pas à l'autre...

Pour cette activité, nous vous suggérons de vous appuyer sur les autres fiches de ce dossier pour avoir des idées et des informations sur les droits de l'enfant.



FICHE 2

Le droit à l'identité



En dessinant leur autoportrait, les enfants témoignent d'une forme de leur identité. Mais l'identité est un concept complexe.

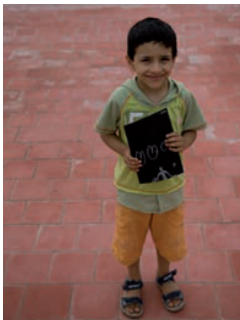
ARTICLE

L'article 8 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* affirme le droit des enfants à l'identité.

L'État a l'obligation de protéger et si nécessaire de rétablir les aspects de l'identité de l'enfant, tels que son nom, sa nationalité et ses relations familiales.

LES ENJEUX

Chaque année, dans le monde, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées. Si bien qu'en Afrique, 2 enfants de moins de 5 ans sur 3 ne sont pas inscrits sur les registres civils. Les États ne remplissent donc pas les obligations énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant alors même que, dans plus de 30 pays, il est nécessaire d'avoir été enregistré pour avoir accès aux soins médicaux, et parfois à l'école. Des millions d'enfants sont ainsi privés de leurs droits.



L'enregistrement des naissances est la preuve officielle de l'existence d'un enfant et la condition essentielle à la réalisation de ses droits de citoyen. Au Québec, ce sont en général les parents qui déclarent la naissance au directeur de l'état civil pour établir un acte de naissance. Celui-ci atteste de l'existence d'un enfant, en lui définissant un prénom, un nom, une nationalité... dès lors, l'enfant devient unique et peut être mieux protégé contre le trafic, les enlèvements, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans des guérillas ou même dans l'armée, le travail forcé, et avoir accès à l'ensemble de ses droits d'enfant. Plus tard, cela lui permettra aussi de se marier, de passer des examens, de voter et de devenir un citoyen actif.



L'instabilité politique, la faible priorité accordée à ce besoin ou le manque de moyens face à une forte croissance démographique, sont des obstacles qui préviennent certains pays à mettre en place des structures nécessaires à l'enregistrement des enfants.

Pour que tous les enfants soient enregistrés à leur naissance, il faudrait que les États:

- mettent en place des systèmes d'enregistrement des naissances,
- organisent des campagnes d'information efficaces destinées à toute la population,
- suppriment les frais d'inscription, améliorent l'accessibilité aux structures d'enregistrement;
- simplifient la procédure d'enregistrement,
- abolissent les politiques discriminatoires relatives à certaines minorités.

C'est l'effort qu'ont fait certains pays comme le Ghana où 78 % des enfants été enregistrés en 2004 contre 52 % en 2000; ou le Sénégal qui, dans la même période, a fait progressé son taux d'enregistrement des naissances de 60 % à 78 %.

OMD

Le droit à l'identité n'est pas explicitement inscrit dans les 8 Objectifs du Millénaire. Mais, sans reconnaissance de son identité, un enfant n'a pas accès à l'éducation, à la santé et à tous les autres droits cités dans la CDE. Les Objectifs du Millénaire dépendent donc également du respect de ce droit pour tous les enfants.

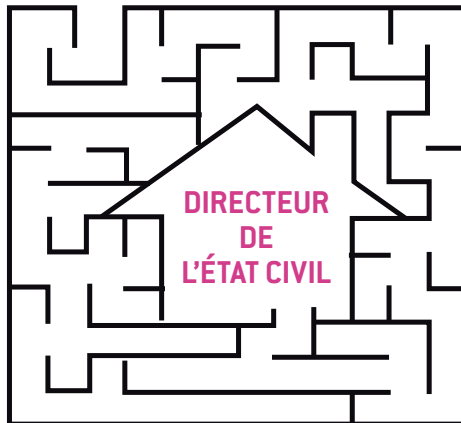
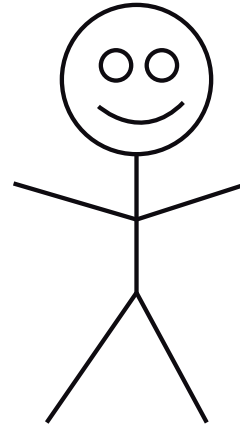


FICHE 2 **Activités** Le droit à l'identité

ACTIVITÉS (planche d'images dans l'annexe)

Dessiner:

Colorie et dessine sur ce personnage pour que ce bonhomme se rapproche de ton identité.



Jouer et réfléchir:

Aide ce jeune couple à retrouver le chemin au Directeur de l'État civil pour vite aller faire enregistrer son nouveau-né !

Demande à tes parents de te raconter le jour de ta naissance et comment tu as été enregistré(e).



Jouer et réfléchir:

Retrouve ces mots en lien avec l'identité dans la grille ci-dessous.

- identité
- prénom
- naissance
- parents
- qualités
- défauts
- passeport
- portrait



FICHE 2 **Activités**

Le droit à l'identité

ACTIVITÉS

Réfléchir et débattre:

Demander aux enfants de réaliser la carte d'identité d'un de leur camarade. Cette activité a pour objectif d'apprendre le droit à la différence et permet aux enfants de mieux se connaître entre eux.

À la fin de l'activité, demander aux enfants pourquoi est-ce que la carte d'identité ne suffit pas à définir entièrement l'identité de chacun. Quels éléments conviendrait-il d'ajouter pour se rapprocher de la réalité ?

Quelques suggestions d'éléments constitutifs de la personnalité :

- les qualités/les forces
- les défauts/les faiblesses
- les goûts
- tous les éléments constitutifs de la personnalité.

Cela permettra de montrer à l'enfant la difficulté de cerner entièrement la notion d'identité et que chacun reste unique par une multitude de caractéristiques.



Canada, 2009. Photo : Gilles Porte



FICHE 3

Le droit à l'éducation

ARTICLE

L'article 28 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* affirme le droit des enfants à l'éducation. L'enfant a le droit de fréquenter l'école gratuitement.

LES ENJEUX

Dans le monde, 72 millions d'enfants sont privés d'éducation et ne vont pas à l'école, soit un sur cinq. La majorité (57 millions) sont des filles, 38 millions en Afrique subsaharienne, 15 millions en Asie du Sud et de l'Ouest. Près de 774 millions d'adultes analphabètes dans le monde (soit 1 sur 6) et 64% sont des femmes.

LES PRINCIPALES CAUSES DE CETTE EXCLUSION

La pauvreté ; le travail des enfants ; les conflits armés ; la discrimination sexuelle ; des frais de scolarité ; une éducation de mauvaise qualité : pénurie d'écoles, d'enseignants, de matériel, des cours inadaptés, etc. sont bien souvent les causes d'une exclusion.

LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

Elle est un réel enjeu aujourd'hui, notamment celui de « retenir » les élèves en classe et leur permettre d'achever un cycle complet d'études. Car, sur 10 enfants qui entrent en primaire en Afrique subsaharienne, 4 abandonnent en cours de scolarité et sur les 6 qui arriveront en fin de cycle, seulement 3 auront acquis les notions fondamentales (UNESCO).

L'éducation représente un droit inhérent à tout être humain. Néanmoins, l'éducation est aussi un moyen de parvenir à une fin : elle est nécessaire pour que tous les peuples puissent vivre dans la dignité et participer efficacement à la vie de la société. Ce droit est fondamental car il permet également aux être humains d'exercer tous leurs autres droits. De plus, c'est un élément clé du développement d'un pays : elle permet de réduire la mortalité infantile, d'améliorer la santé et la nutrition, elle a une influence très sensible sur la baisse de la croissance démographique, etc. elle permet à chacun d'être à même d'exercer son rôle de citoyen.

« ... L'éducation des filles est le meilleur outil de développement qui soit » (Kofi A. Annan) car les filles qui ont reçu une éducation la transmettent ensuite à leurs enfants, elles savent mieux les soigner, les nourrir.

Selon la CDE, le droit à l'éducation signifie que :

- Chaque enfant doit pouvoir bénéficier gratuitement de l'enseignement primaire. Cet enseignement est obligatoire;
- L'enseignement secondaire doit être accessible à tout enfant, il doit être gratuit, et des aides financières doivent être apportées en cas de besoin.
- L'accès à l'enseignement supérieur doit être assuré, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
- Les enfants ont droit à une orientation scolaire et professionnelle;
- Les règles de vie à l'école doivent respecter la dignité d'être humain de chaque enfant (comme définie dans la CDE).

OMD

Deux Objectifs du Millénaire concernent directement et littéralement l'éducation. C'est dire son importance. L'objectif 2 : le droit à une éducation primaire pour tous les garçons et filles d'ici 2015. L'objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici 2015. Mais l'éducation de toutes et tous est un levier pour atteindre les 8 OMD, notamment les OMD en matière de santé par le rôle informatif et préventif de l'école.



FICHE 3

Le droit à l'éducation



Photo : Gilles Porte

Au Bénin, comme largement en Afrique subsaharienne, l'état investit fortement dans la scolarisation des filles et met en place des mesures incitatives.

« Quand je pousse la porte de cette classe, au Bénin, les enfants sont six par table et cent vingt dans la pièce. Je n'ai pas assez de feuilles de papier noir et de crayons blancs pour les faire dessiner tous. L'institutrice choisit alors dix garçons et dix filles.

Lorsque je les quitte, tous les enfants me tendent, en même temps, leur ardoise où chacun s'est dessiné avec une craie blanche. »

Gilles Porte

« Au cours des années 1960-1966, lors de ses mandats comme premier titulaire du ministère de l'Éducation du Québec, vice premier ministre et ministre de la Jeunesse, Paul Gérin-Lajoie a été le principal artisan des profondes mutations apportées au système d'éducation du Québec durant la Révolution tranquille.

De plus, cet homme fort du gouvernement de Jean Lesage a été à l'initiative des premiers projets internationaux du Québec. Instigateur et signataire des premiers accords de coopération en matière d'éducation et de formation entre le Québec et la France, Paul Gérin-Lajoie a contribué activement au développement de liens durables avec plusieurs pays francophones, en Afrique comme en Europe. Il a été, dès 1961, l'un des pionniers du concept de la Francophonie. » Aujourd'hui, Paul Gérin-Lajoie est le président fondateur du conseil d'administration de la Fondation Paul Gérin-Lajoie, à laquelle il se dédie entièrement.

Au Canada, aux États-Unis, en Haïti et en Afrique francophone, des élèves du primaire des classes francophones et des classes en français langue seconde participent chaque année à la dictée P.G.L. Ce rendez-vous annuel permet aux élèves (1) d'accroître la maîtrise du français écrit, (2) les sensibiliser à la protection de l'environnement et (3) les éveiller aux réalités internationales.

Site Internet de la Fondation Paul Gérin-Lajoie : <http://www.fondationpjl.ca/accueil/index.php>

FICHE 3 Activités

Le droit à l'éducation

ACTIVITÉS (planche d'images dans l'annexe)

Observer:

1/ Regarde les photos ci-dessous et essaie de répondre à ces questions :

Quels objets vois-tu dans ces classes et que tu as aussi dans la tienne ?

Maintenant, essaie d'imaginer ce qui se passerait si tu n'avais pas certains de ces objets.

Exemples :

- Si dans votre classe, vous n'aviez pas tous un cahier et un crayon pour écrire, qu'est-ce que vous ne pourriez pas faire ?
- Si vous n'aviez pas de livres de leçons ?
- Si vous n'aviez pas de salle et que vous étiez obligés d'être dehors ?
- Etc.

Parmi ces photos, trouve celle(s) où il y a un très grand nombre d'élèves par classe. Maintenant, essaie d'expliquer pourquoi c'est le cas et en quoi cela a une influence sur les apprentissages.

Observer, réfléchir et débattre :

2/ Regarde le tableau où on a inscrit les présences des élèves :

- Que comprends-tu de ce tableau ?
- Y a-t-il autant de garçons que de filles dans cette classe ?
- Qu'en penses-tu ?

Avec l'aide de ton enseignant(e), tente de trouver les raisons qui font que des enfants ne peuvent pas aller à l'école.



Burkina Faso. EPP Diébougou. CP 2. 2009. Crédits : Solidarité Laïque.



Thaïlande, enfants birmanis. Photo : Samuel Lahu



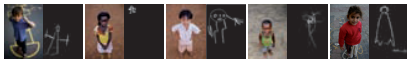
Bénin, école villageoise de Besseh. 2008. Crédits : Solidarité Laïque.



Ecole de Besseh, le terrain de sport. Crédits : Solidarité Laïque.

CM1	G	F	T
EFT	22	04	26
Prs	20	00	24
Abs	02	00	02

La classe de CM1 de Besseh : tableau des effectifs journaliers. Crédits : Solidarité Laïque.



FICHE 3 Activités Le droit à l'éducation

ACTIVITÉS (planche d'images dans l'annexe)

Lecture et questions : la journée de Ziva, écolière malgache



« Il est 5h30 au village, le soleil se lève sur les rizières. La journée de Ziva commence. Avant l'école, première tâche de la journée : Ziva doit puiser l'eau à la rizière en contrebas du village. Elle parcourt plusieurs centaines de mètres avec plus de 20 litres d'eau à porter. Cette eau servira à se laver, mais aussi à préparer le premier repas de la journée : du riz. Après une heure de travaux domestiques, certains particulièrement fatigants comme le pillage du riz, enfin, Ziva peut se préparer pour l'école.

Pour se rendre à l'école, Ziva marche pendant environ une demi-heure. A 9h30, c'est la première récréation. Ziva retrouve ses copines pour jouer à une drôle de marelle... Il est 13 heures. La demi-journée d'école s'achève.

Après cinq heures de leçons et de nouveau une demi-heure de marche, Ziva arrive enfin chez elle.

Ziva fait ses devoirs dans la plus grande pièce de la maison. Une fois les devoirs terminés, quand le soleil est encore haut, Ziva récolte les patates douces sur le terrain familial. Avec sa mère, elle replante les jeunes pousses en vue des récoltes à venir. Il est 16 heures : Ziva peut enfin s'amuser !

Sous les Tropiques, la nuit tombe très vite : il fait noir à 18 heures, il faut se dépêcher de préparer le repas. Toute la famille se rassemble pour dîner à l'intérieur. Après, il faudra allumer la bougie pour discuter. Mais Ziva se couche tôt, dès dix-neuf heures car demain, une nouvelle journée bien remplie l'attend ! » Extraits du DVD pédagogique de Solidarité laïque : « Madagascar, une journée à l'école avec Ziva ». TDR 2007

Si tu veux en apprendre plus sur comment vivent les jeunes de ton âge; fréquentent-ils l'école ? Si oui, comment se déroule une journée-type ?

Visionne les vidéos disponibles dans la collection des films de l'Office national du film du Canada : Des marelles et des petites filles É (1999) Production : Marcel Simard/ Scénarisation et réalisation : Marquise Lepage , et Des billes, des ballons et des garçons É (2007) Production : Marcel Simard/ Scénarisation et réalisation : Marquise Lepage

1 / Remplis l'emploi du temps complet de la journée de Ziva de son lever à son coucher... par des titres courts (tu peux utiliser des verbes : manger, se laver...).

2/ Remplis également les repères temps :

Essaie de placer, quand c'est possible, les aiguilles de l'horloge à l'heure de l'activité.

3/ Fais la même chose pour ta journée (un jour d'école habituel).

Horaires de Ziva	La journée de Ziva	Ta journée	Tes horaires
MATIN			
	Lever	Lever	
APRÈS-MIDI			



FICHE 4

Le droit à l'égalité

ARTICLE

Le préambule et les articles 28, 29 et 31 sont les principaux garants de ce droit.

La notion d'égalité est une valeur phare de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Dès le préambule, elle affirme « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits ».

Selon, les articles 28 et 29 consacrés à l'éducation, l'enfant a le droit de fréquenter l'école gratuitement afin d'y développer sa personnalité, ses talents et ses aptitudes. Aussi, l'enfant a le droit d'être préparé à la vie dans une société libre, en apprenant à respecter les droits de la personne, ses parents, sa culture, votre langue, ses valeurs et celles des autres.

L'article 31 prévoit que l'enfant a le droit de se reposer, de jouer et de s'adonner à des activités artistiques.

LES ENJEUX

Les enfants peuvent être victimes d'inégalités de natures diverses (minorités, handicap, genre). Les inégalités fille/garçon à l'école méritent une attention particulière, car de celles-là en découlent de nombreuses autres. Dans le monde, les deux tiers des 799 millions d'adultes analphabètes de plus de 15 ans, sont des femmes. Jusqu'à ce qu'un nombre égal de filles et de garçons soient scolarisés, il sera impossible d'obtenir et de s'appuyer sur le savoir nécessaire pour éradiquer la pauvreté et la faim, lutter contre les maladies et protéger durablement l'environnement; et des millions d'enfants et de femmes continueront de mourir inutilement.

Dans 67 pays, les taux d'inscription et de fréquentation scolaire des filles dans le primaire n'atteignent pas 85%. À l'échelle du monde, seulement 96 filles vont à l'école primaire pour 100 garçons, et ces disparités s'accroissent dans les cycles secondaire et supérieur. Ceci est une moyenne mondiale, mais il y a d'énormes disparités entre les pays ainsi qu'à l'intérieur des pays entre les différentes régions, les minorités, etc.

Si une famille a les moyens de payer les frais de scolarité d'un de ses enfants seulement, elle en fera généralement profiter un garçon. Pour aller chercher de l'eau ou pour accomplir d'autres tâches ménagères incompatibles avec l'école, elle choisira une fille. Les filles tendent aussi à être retirées de l'école à l'adolescence, lorsque l'âge du mariage se rapproche. Ces pratiques fortement enracinées dans de nombreuses régions font que les filles sont désavantagées par rapport aux garçons pendant la petite enfance. Elles reçoivent par exemple une alimentation et des soins de santé de moins bonne qualité. Les filles sans instruction courent plus de risques que les garçons d'être marginalisées: elles sont plus vulnérables face à l'exploitation et elles semblent contracter le VIH-sida plus souvent que les filles instruites. De plus, à l'âge adulte, les femmes illettrées auront moins de chances de pouvoir gagner leur vie et de participer à la vie sociale et politique.

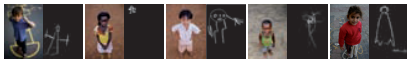
Ainsi, toutes les études montrent que l'éducation des filles est, à elle seule, la politique la plus efficace pour le développement d'un pays. C'est en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, en Asie du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que l'écart entre les filles et les garçons dans le primaire est le plus prononcé.

OMD

Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le domaine dans lequel l'égalité représente un enjeu majeur reste donc la parité fille/garçon dans l'éducation. De 2000 à 2006, le taux de scolarisation des filles au niveau du primaire a progressé plus rapidement que celui des garçons dans toutes les régions en développement. Mais les filles représentent encore 55 % des enfants non scolarisés.

L'objectif est d'éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.



FICHE 4 **Activités** Le droit à l'égalité

ACTIVITÉS - ADAPTEZ LES QUESTIONS AU NIVEAU DES ÉLÈVES :

Réfléchir et débattre :

L'intérêt ici est de faire comprendre aux enfants que l'égalité dont parle la *Convention relative aux droits de l'enfant* est une égalité de droits.

- C'est quoi l'égalité ?
- Dans quels domaines les enfants du monde ne bénéficient-ils pas des mêmes droits, des mêmes possibilités, des mêmes opportunités ?
- Qu'est-ce que la discrimination ? Qui en est victime ?
- L'égalité est-elle le contraire de la différence ?

Penses-tu que tous les enfants doivent avoir les mêmes droits ? Pourquoi ?

ACTIVITÉS (planche d'images dans l'annexe)

Observer :

Regarde ces images et décris-les.

Dans lesquelles penses-tu que le droit à l'égalité est respecté ?



Des filles et des garçons jouant dans une classe en Thaïlande. © UNICEF/NYHQ2005-1666/Mohan



Une classe en République Arabe de Syrie où l'on compte un grand nombre de garçons et très peu de filles. © UNICEF/NYHQ2007-0746/Noorani



Des femmes et des jeunes filles transportent des jerricans d'eau jusqu'à leur maison dans la région de Maradi au Niger. © UNICEF/NYHQ2007-2653/Giacomo Pirozzi, Niger, 2007



FICHE 5

Le droit à la protection

ARTICLE

La Convention relative aux droits de l'enfant a pour objectif premier de protéger les enfants, ainsi les articles liés à la protection représentent près de la moitié de la Convention.

« Les enfants ont le droit de grandir dans un cadre qui garantisse leur protection. »

PROTECTION DES ENFANTS

Une catégorisation peut être faite concernant le champ de la protection des enfants :

- état civil, nationalité, famille : dans leur identité **(art.8)**, dans leur vie privée **(art. 16)**, dans leur famille
- en dehors de leur famille, privés de leurs familles **(art. 20)** ou enfants de parents migrants et/ou réfugiés **(art. 11 et 22)**
- protection contre toute forme de violence et de maltraitance : contre les mauvais traitements **(art. 19)** contre la drogue **(art. 33)**, contre l'exploitation sexuelle **(art. 34)**, contre la torture et la privation de liberté **(art. 37)**, en cas de conflit armé **(art.38)**;
- protection contre l'exploitation par le travail ou le trafic économique : contre l'exploitation **(art. 32)**, contre l'enlèvement, la vente ou le trafic d'enfants **(art. 35)**.

L'article 36 protège les enfants de « toutes les autres formes d'exploitation » et l'article 41 stipule par ailleurs que l'enfant a droit à « la protection la plus favorable », dans l'éventualité où la protection du pays soit inférieure. De même, promouvoir le droit à l'éducation, à l'accès de tous aux soins, à la dignité constitue également une protection des enfants contre les discriminations. La non discrimination est une des 4 valeurs sur lesquelles se base la CDE.

Nous nous focaliserons dans cette fiche et dans les activités sur le droit à la protection contre l'exploitation économique, incluant les pires formes d'exploitation, car cette dernière meurtrit les enfants dans leur santé, leur liberté et leur dignité. C'est un enjeu central et crucial de la CDE et un thème particulièrement interpellant pour les enfants.



FICHE 5

Le droit à la protection

LES ENJEUX DU DROIT À LA PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE :

Selon l'article 32, l'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail qui menace sa santé, son éducation ou son développement.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), 200 millions d'enfants travaillent dans le monde, dont la moitié est soumis aux « pires formes de travail ». Certains ont à peine 5 ans, la plupart moins de 15 ans, beaucoup effectuent des travaux dangereux, certains sont réduits à l'esclavage... On retrouve les deux tiers de ces enfants travailleurs dans les champs, puis dans les mines, les ateliers ou les cuisines. Ce travail est souvent organisé de telle manière que les enfants doivent travailler aussi longtemps et durement que leurs parents, tout en étant une main d'œuvre meilleur marché, plus docile et donc plus fragile...

Plusieurs millions d'enfants dans le monde sont victimes d'un système d'exploitation que l'on nomme le trafic d'enfants ou la traite d'enfants. Les formes d'exploitation sont variées en fonction de l'âge et du sexe de ces enfants : travail forcé, prostitution, enfants soldats...

Au Canada, des enfants occupent divers emplois comme livreur de journaux, emballeur dans les supermarchés, vendeur de chocolat, cuisinier, caissier et cueilleur.

Chaque année au Québec, près de 20 000 jeunes de 24 ans ou moins sont blessés, mutilés ou même tués au travail. Cela s'explique notamment par le manque de formation et les mauvaises conditions de supervision, par le peu d'expérience et les changements fréquents d'emploi. De plus, les jeunes doivent faire face à plusieurs contraintes, telles que les horaires irréguliers, les travaux répétitifs et la manipulation de charges lourdes.

En réaction à cette situation, la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec a mis sur pied une escouade jeunesse. Des jeunes parlent à d'autres jeunes en vue de les sensibiliser sur la prévention des accidents au travail.



FICHE 5

Le droit à la protection

LE DROIT À PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION, SELON LA CDE, SIGNIFIE QUE :

Les enfants peuvent être victimes d'inégalités de natures diverses (minorités, handicap, genre). Les inégalités fille/garçon à l'école méritent une attention particulière, car de celles-là en découlent de nombreuses autres. Dans le monde, les deux tiers des 799 millions d'adultes analphabètes de plus de 15 ans, sont des femmes. Jusqu'à ce qu'un nombre égal de filles et de garçons soient scolarisés, il sera impossible d'obtenir et de s'appuyer sur le savoir nécessaire pour éradiquer la pauvreté et la faim, lutter contre les maladies et protéger durablement l'environnement; et des millions d'enfants et de femmes continueront de mourir inutilement.

LA RÉGLEMENTATION POUR LE TRAVAIL DES MINEURS AU QUÉBEC

Un jeune ne peut pas effectuer un travail qui est «disproportionné à ses capacités ou qui est susceptible de porter atteinte à son éducation, à sa santé ou à son développement.» En d'autres termes, un jeune qui est tenu de fréquenter l'école (6 à 16 ans) ne peut pas travailler pendant les heures de classe et il ne peut pas travailler entre 23 heures et 6 heures le lendemain, sauf exception. De plus, un employeur doit obtenir le consentement écrit du parent avant d'embaucher une jeune de moins de 14 ans.

OMD

Les OMD concernent toutes les tranches d'âge. Il n'y a pas d'objectif ayant trait à la protection contre le travail car cette protection ne concerne que les mineurs. Mais, de façon transversale, les OMD, en luttant contre la pauvreté et en garantissant santé et scolarisation, protègent les mineurs, notamment en s'attaquant aux causes de leur exploitation : pauvreté, faim et enfants devant assumer leur subsistance, désintégration de la famille, discrimination à l'égard des filles...



Photo : Gilles Porte



Crédit photo : Solidarité Laïque, Bénin, 2008



FICHE 5 **Activités** Le droit à la protection

ACTIVITÉS - ADAPTEZ LES QUESTIONS AU NIVEAU DES ÉLÈVES :

Réfléchir et débattre :

Poser des questions aux enfants :

- Quels métiers aimeraient-ils faire plus tard ?
- A partir de quel âge pensent-ils que l'on peut faire ce métier ?
- Quels métiers peuvent être dangereux pour des enfants ?

Invitez-les chacun à faire le dessin ou à mimer le métier qu'il aimerait faire plus tard et expliquer pourquoi ce serait difficile pour un enfant de le faire.

S'exprimer :

Le travail des enfants

Après avoir expliqué en quelques mots simples les enjeux du droit à la protection, proposez aux enfants une activité d'expression libre. Les enfants doivent par écrit, par petits groupes de 2 ou 3, inventer une histoire mettant en scène un enfant victime d'une forme d'exploitation.

Réfléchir et débattre :

Faire réfléchir au travail des enfants :

- **Il arrive très souvent que le travail des enfants soit indispensable à leur survie et à celle de leurs familles. Jusqu'où peut-on interdire le travail des enfants ?**
- **Quelles conditions peut-on exiger afin que l'enfant ait droit à une enfance, malgré tout ?**
- **Pour en apprendre davantage sur le travail des jeunes au Québec, nous vous invitons à consulter le lien suivant: http://www.csst.qc.ca/jeunes/acces_jeunes.htm (site Internet de la CSST/jeunes)**



FICHE 6

Le droit à la santé

LES ARTICLES 3, 6, 24, 26 et 27 DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT STIPULE LE DROIT DES ENFANTS À LA SANTÉ

Par exemple, au deuxième paragraphe de l'article 3 de la CDE, l'État doit assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents, son tuteur ou les autres personnes responsables de lui en sont incapables.»

LES ENJEUX

Dans le monde, 1 000 enfants de moins de 5 ans meurent toutes les heures.

L'Organisation mondiale de la santé explique que les maladies diarrhéiques sont responsables d'environ 20 % de ces décès. La recherche sur la diarrhée de l'enfant est en perte de vitesse depuis les années 80. Les fonds qui y sont consacrés sont nettement inférieurs au budget de la recherche sur d'autres maladies qui, comparativement, causent peu de décès. L'UNICEF montre qu'avec 17 % des décès, la pneumonie fait aussi partie des causes majeures de mortalité chez les moins de 5 ans. Les principaux facteurs de risque de la maladie sont la malnutrition et la pollution à l'intérieur des habitations. La lutte contre ces facteurs et la vaccination sont essentielles à la prévention. Les antibiotiques et l'oxygène sont des moyens thérapeutiques essentiels. Enfin, le paludisme (malaria) est la principale cause de décès en Afrique. Les moustiquaires imprégnées d'insecticide permettent d'éviter la transmission et d'améliorer la survie de l'enfant. Un traitement précoce au moyen d'antipaludéens permet aussi de sauver des vies.

Au Canada, Jordan était un enfant des Premières nations né avec des besoins médicaux complexes. Sa famille n'avait pas accès au soutien dont elle avait besoin pour qu'il reçoive des soins à leur résidence dans la réserve. Jordan est demeuré à l'hôpital au cours des deux premières années de sa vie et son état de santé s'est stabilisé. Peu après le deuxième anniversaire de Jordan, les médecins ont dit qu'il pouvait désormais habiter la résidence familiale. Cependant, les gouvernements fédéral et provincial ne pouvaient s'entendre sur [...] qui devrait payer les soins à domicile de Jordan. Le différend a duré plus de deux ans, au cours desquels Jordan est demeuré à l'hôpital sans raison. Il a été réglé peu après le quatrième anniversaire de Jordan. Toutefois, Jordan est décédé avant de pouvoir vivre dans une résidence familiale. »

Supplément au rapport sur la situation des enfants dans le monde : La santé des enfants autochtones : Pour tous les enfants, sans exception. UNICEF juin 2009

Le 12 décembre 2007, le Parlement canadien a adopté une motion unanime intitulée le Principe de Jordan dans laquelle il était inscrit que le palier gouvernemental (fédéral, provincial ou territorial) auquel un service de santé était demandé, doit fournir ce dit service sans délai.



FICHE 6

Le droit à la santé

Le droit à la santé signifie :

- le droit à l'égalité de traitement et à l'absence de discrimination ;
- le droit à une participation libre, significative et efficace ;
- le droit de rechercher et d'obtenir des informations ;
- le droit de bénéficier des progrès scientifiques et de leurs applications dans le domaine de la prévention des maladies, de la promotion de la santé, du diagnostic, maladies, de la promotion de la santé, du diagnostic, du traitement, de la réadaptation et des soins ;
- le droit à un environnement physique et social sain ;
- le droit à une eau pure, à des aliments sains et à un logement décent le droit à la vie privée.
(Source : OMS, Bureau régional de l'Europe)

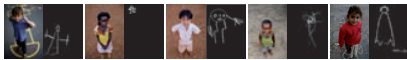
Le renforcement des systèmes de santé joue un rôle essentiel pour améliorer l'accès aux soins et à la prévention.

OMD

Objectif 4 : réduire la mortalité infantile

Chaque année 9,7 millions d'enfants meurent avant l'âge de 5 ans de maladies que l'on sait guérir.
(Source : Situation des enfants dans le monde, UNICEF, 2008)

Si l'on n'agit pas dès maintenant, on ne pourra atteindre le quatrième **Objectif du Millénaire pour le développement, qui vise à réduire de deux tiers la mortalité de l'enfant d'ici à 2015.**



FICHE 6 **Activités**

Le droit à la santé

ACTIVITÉS

Réfléchir et débattre :

Exemples de questions :

- **Que faut-il pour être en bonne santé ?**
 - > alimentation > vaccins > sommeil > hygiène
 - > logement > médecins > etc.
- **Connais-tu des pays où de nombreux enfants n'ont pas les conditions de vie nécessaires pour être en bonne santé ?**

Entoure les noms de maladies que tu connais et souligne celles que tu as déjà eues :

Angine	Méningite	Scarlatine	Bronchite	Oreillons
Tétanos	Coqueluche	Otite	Tuberculose	Diphtérie
Paludisme	Typhoïde	Gastro-entérite	Pneumonie	Varicelle
Grippe		Rougeole	Hépatites	Rubéole

- Parmi ces maladies, lesquelles peuvent être évitées grâce à un vaccin ?
- Si tu connais d'autres maladies, tu peux les écrire en dessous de cette liste. Pour te renseigner sur les maladies que tu ne connais pas, regarde dans un dictionnaire et demande à un adulte (enseignant, parent, animateur...).



Jouer :

Jeu de l'oie sur la santé (à imprimer - voir annexe) :

Règles :

Munissez-vous d'un dé à 6 faces. Les joueurs choisissent leurs pions, chacun doit avoir un pion de forme ou de couleur différente. Chaque joueur lance le dé. Le premier qui fait 6 commence. Le joueur placé à sa gauche continue et ainsi de suite. Chacun leur tour, les joueurs lancent le dé et font avancer leur pion du nombre de cases équivalant au chiffre indiqué sur le dé.

- Si le pion tombe sur une case au fond vert : le joueur doit décrire ce qu'il y a dans la case et essayer d'expliquer en quoi c'est utile et/ou bon pour la santé.
- Si le pion tombe sur une case au fond jaune : le joueur doit trouver un nom de maladie commençant ! par la lettre indiquée dans la case. S'il trouve, il relance le dé.
- Si le pion tombe sur une case au fond rouge : le joueur doit décrire ce qu'il y a dans la case et essayer d'expliquer en quoi cela peut être néfaste pour la santé et pourquoi il faut y faire attention.



FICHE 7

Le droit aux loisirs

ARTICLE

L'article 31 affirme ce qui pourrait nous sembler évident : l'enfant a le droit de se reposer, de jouer et de s'adonner à des activités artistiques.

Quelles sont les réalités des jeux et loisirs des enfants dans le monde ? Pour de nombreuses personnes cela paraît naturel qu'un enfant joue. Pourquoi, alors, les Nations unies ont-elles dû en faire « un droit » ?



Tunisie. Photo : Gilles Porte



Niger. Photo : Gilles Porte

CE DROIT AU JEU EST INTRINSÈQUEMENT LIÉ À DE NOMBREUX ARTICLES DE LA CDE :

Tous les droits sont indivisibles et inter reliés. Il est important que l'ensemble des droits soit respecté afin de s'assurer du plein épanouissement des enfants et adolescents.

- Droit à l'éducation (**articles 28 et 29**) : le jeu et l'école ouvrent des occasions d'interaction, de créativité et de coopération
- Droit à la santé (**art. 24**) : le jeu est indispensable à la santé physique et mentale de l'enfant.
- Droit à un niveau de vie suffisant (**art. 6**), droit à la protection contre le travail, l'exploitation économique, etc. (**art. 32**) : les enfants qui travaillent, qui vivent dans un environnement malsain ou dans l'extrême pauvreté, n'ont pas le temps, l'énergie suffisante ou le droit de se livrer au jeu...
- Non discrimination (**art. 2**) : chaque enfant, quels que soient ses moyens, son origine, sa classe sociale... doit avoir accès au jeu, et, « dans des conditions d'égalité », aux équipements de loisirs, culturels... de même, il faut garantir cet accès aux enfants en situation de handicap (**art. 23**).
- Droit à l'information, à l'art, aux médias (**art. 17**)... sur ces loisirs, événements culturels, etc.



FICHE 7

Le droit aux loisirs

UN DROIT ESSENTIEL QUI IMPACTE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Le sport, les jeux, les loisirs permettent à l'enfant de développer ses facultés mentales et physiques et d'acquérir des valeurs de vie en société comme le respect des autres et des règles, la camaraderie, le travail en équipe... la pratique du sport participe de la bonne santé des enfants et améliore leurs résultats scolaires (car il apprend à l'enfant la confiance en soi, le goût de l'effort...). Il lutte contre les discriminations : exclusion des filles, des enfants en situation de handicap... le jeu est essentiel dans les situations de crise : lors de catastrophes naturelles, de situations de conflit... les activités récréatives, comme la lecture, la peinture jouent un rôle essentiel dans la « normalisation » de la situation de l'enfant [Source : Unicef].

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant, mais c'est aux États de garantir ce développement et donc cet accès aux loisirs. Or, à travers le monde, les enfants manquent cruellement de lieux de loisirs, d'équipements pour se rencontrer, jouer... les équipements récréatifs sont encore trop souvent sacrifiés au profit de lieux pour adultes, où argent et pouvoir font la règle. Qu'en est-il de « l'intérêt supérieur de l'enfant ? » [Art. 3 de la CDE].

JOUER NE SIGNIFIE PAS FORCÉMENT JOUET !

Dans certains coins du monde, l'industrie du jouet n'existe pas. Car les enfants jouent, et ce depuis toujours. On a même retrouvé des « jouets » préhistoriques... les enfants font preuve de beaucoup de créativité et d'inventivité pour construire eux-mêmes leurs propres jeux et jouets. Un ballon de football à partir de lianes et de feuilles d'arbre ou de morceaux de sacs en plastique; organiser un jeu de société en utilisant le sable pour faire la grille et des cailloux ou des graines en guise de pions...



Afrique du Sud. Photo : Gilles Porte



FICHE 7 **Activités**

Le droit aux loisirs

ACTIVITÉS

Réfléchir et débattre :

« C'est bien d'être un enfant »

Dresser avec les camarades la liste des plaisirs de l'enfance :

Tout ce qu'un enfant peut faire, et que ses parents ne peuvent plus ou ne prennent plus le temps de faire... car ils sont trop « pressés », « occupés », « responsables ».

- Prendre le goûter.
- Lire des BD.
- Raconter des blagues.
- Aller au zoo.
- Jouer toute un après-midi avec les copains.
- Prendre le temps de rêver et d'apprendre...

Quelles sont les obligations des adultes ?

Qui sont les enfants dans le monde qui n'ont pas accès à ces plaisirs de l'enfance ?

Pourquoi ?

Jouer :

Jouer pour l'égalité filles/ garçons

- Faire chercher et récupérer par les enfants des catalogues de jouets et faire découper les jouets d'enfants
- Travailler sur les stéréotypes en leur proposant dans un premier temps de coller ces images sur deux affiches distinctes : filles / garçons.
(L'hésitation est permise ! C'est là que se situe l'intérêt de cet exercice).
- Puis reprendre chaque image et en débattre :
 - > Quels sont les garçons qui n'ont jamais joué à la poupée ou les filles aux voitures ?
 - > Comment jouer ensemble ?
 - > Les jouets sont-ils sexués ?
- Quel est le danger de vouloir « sexuer » les jouets ?



FICHE 7 **Activités**

Le droit aux loisirs

ACTIVITÉS

Réfléchir et débattre :

« C'est si bien les vacances »...

Aujourd'hui en Québec, tous les enfants ont des vacances, mais tous ne partent pas.

1 : seul

- Réfléchis à tes vacances.
 - > Que fais tu pendant tes vacances ? (Famille, camping, colonie, repos, activités...)
- Quelles sont les choses positives que tu retires de tes vacances ?
 - > Pour toi-même ?
 - > Vis-à-vis de ta famille ?

2 : en groupe

- Lister tous les points positifs au tableau avec les enfants et les regrouper par catégories :
 - > Découvertes et apprentissages, socialisation, repos, vie en collectivité...
 - > Après cet exercice, pensez-vous que les vacances sont un luxe ou une nécessité ?

« C'est si beau la vie »...

1 : seul

- Réfléchis à ton horaire du matin au soir.
 - > Que fais tu pendant tes journées?
 - > Comment se passe les matins et les soirées chez toi?
 - > As-tu beaucoup d'activités para scolaires ?
- Que fais-tu lorsque tu n'es pas à l'école ?
- Quels sont les aspects positifs que tu retires de ces moments ?
 - > Pour toi-même ?
 - > Vis-à-vis de ta famille ?
- Quels sont les aspects négatifs que tu retires de ces moments ?
 - > Pour toi-même ?
 - > Vis-à-vis de ta famille ?

2 : en groupe

- Lister tous les points positifs et négatifs au tableau avec les enfants et les regrouper par catégories. Voir avec les enfants ce qu'ils aimeraient changer.
 - > Voir avec les enfants ce qu'ils aimeraient changer.



FICHE D'EXPÉRIENCE

Exposition et projet 20/20 • Syrine, Ibrahim, Malo et tous les autres...



Votre avis et votre expérience nous intéressent !

Partagez vos commentaires et productions avec l'équipe du projet et ceux qui se chargent du suivi pédagogique de cette exposition. Vos expériences et vos critiques nous permettront d'améliorer ce livret et aussi de valoriser vos productions et animations.

Ci-dessous une fiche d'expérience pour remonter le bilan d'une animation en classe, une action autour de l'exposition....

N'hésitez pas à nous envoyer également vos réalisations !

A retourner à : Catherine.Gauvreau@cdpdj.qc.ca

Auteur de la fiche :

École ou milieu de garde :

Adresse :

Tél.:

Courriel :

Votre avis sur le guide pédagogique :

- Où avez-vous téléchargé ce livret ?
- Comment en avez-vous été informé(e) ?
- Avez-vous visité l'exposition?
- Si oui, avez-vous utilisé ce guide pour préparer votre classe ou accompagner un groupe de jeunes à la visite de l'exposition :
 avant la visite après la visite

Quelles fiches avez-vous utilisées?

Que vous a-t-il manqué ?

Critiques :



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Sous quel angle prioritaire avez-vous abordé cette exposition ?

- Travail sur les droits de l'enfant
- Découverte interculturelle – éducation contre le racisme
- Travail sur l'image, la photographie et l'art
- Autres, précisez

Objectifs, thématique, message :

Déroulement (présentation rapide des principaux temps de l'action) :

Bilan : ce qui a bien marché / difficultés rencontrées :

Avez-vous fait réaliser aux enfants/jeunes leurs portrait /autoportraits ? :

Commentaires libres :

Syrine, Ibrahim, Malo et tous les autres...

PORTRAITS/AUTO-PORTRAITS

par Gilles Porte



20 NOVEMBRE 2009 • 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant • Jusqu'à

BOSSIER PÉDAGOGIQUE

ANNEXES



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES

01/ Rencontres



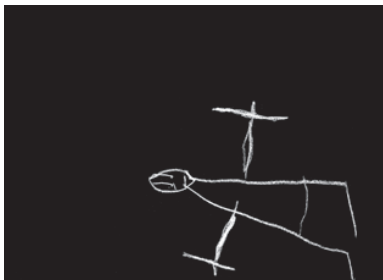
Sabine, Bénin



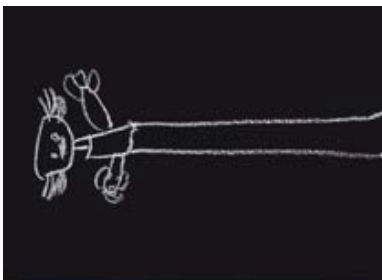
Bénédictre, Bénin



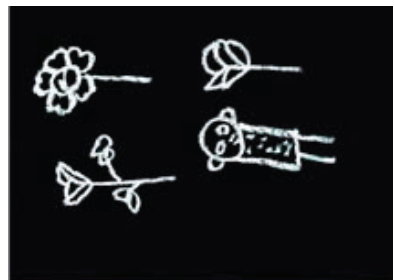
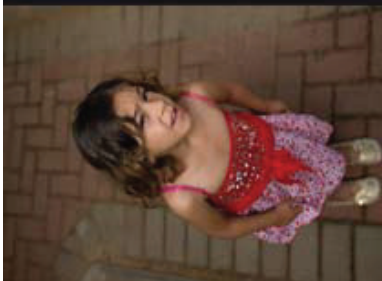
Dilhani, Sri Lanka



Malo, France



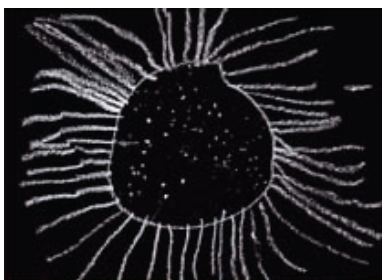
Malako, Israël



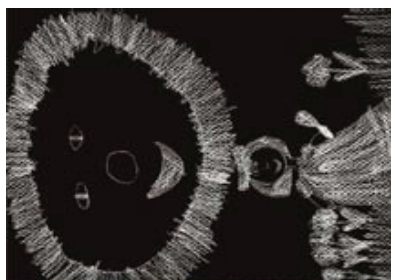
Toneur, Cambodge



Sey, Cambodge



Sachini, Sri Lanka



Andrea, Moldavie

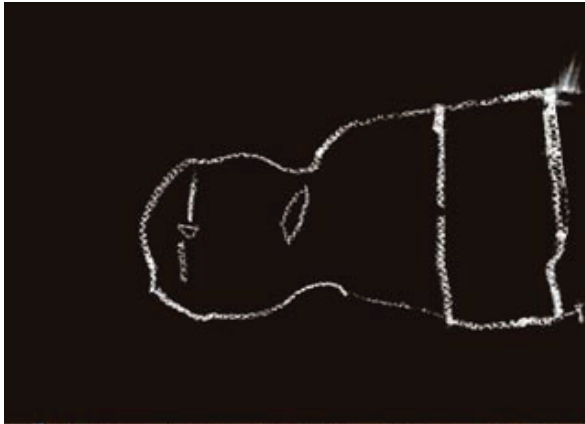




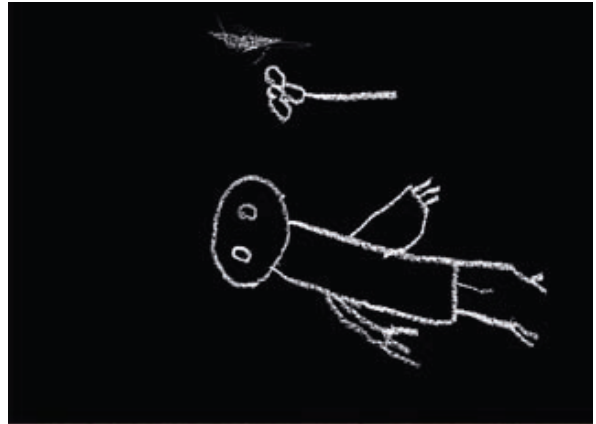
LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES

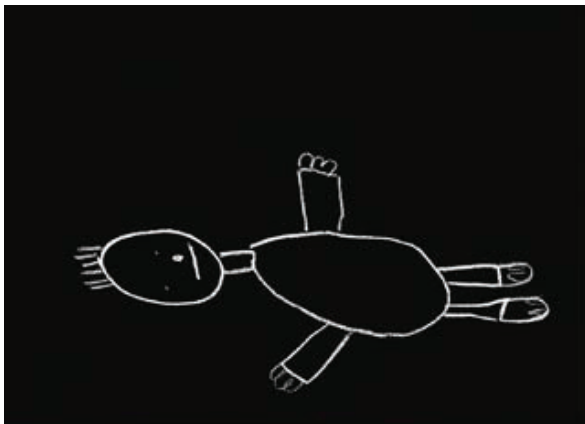
2/ Où sont Tom (France), Mahamadou (Niger), Yodsapat (Thaïlande) et Assitan (Mali) ?



Mahamadou, Niger



Yodsapat, Thaïlande



Tom, France

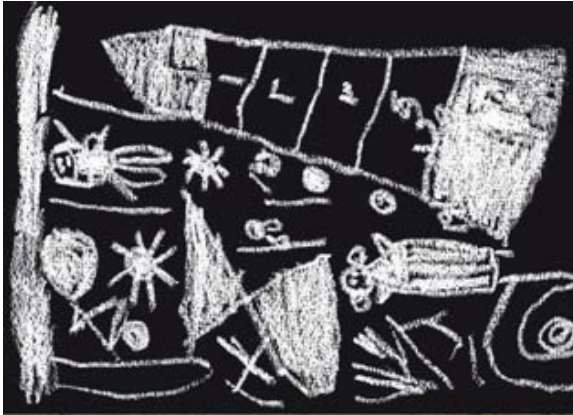


Assitan, Mali

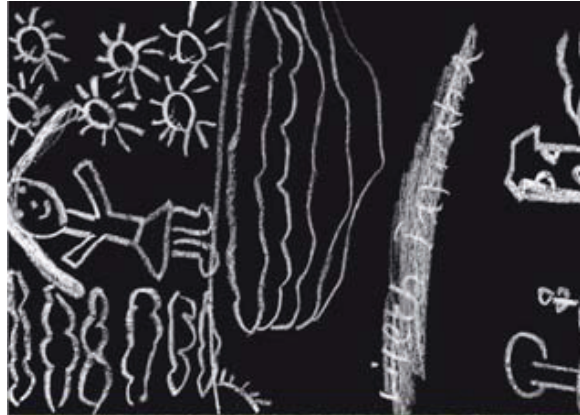




PLANCHE D'IMAGES 03/ Invente une histoire



Magar, Palestine



Liceth-Tatiana, Colombie



Samman, Sri Lanka



Alisa, Canada

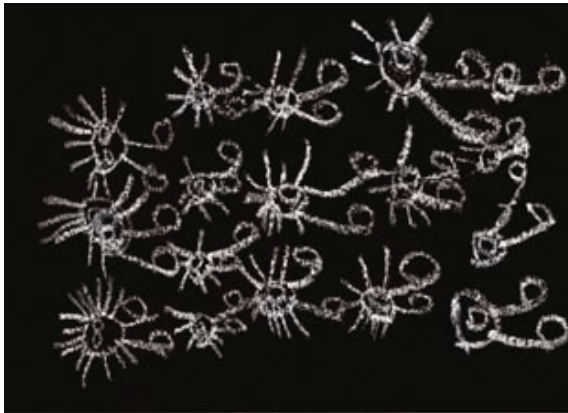




LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES

03/ Invente une histoire



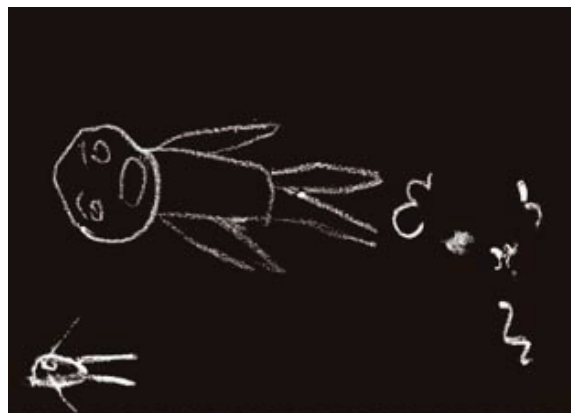
Lorinx, Bénin



Akim, Burkina Faso



Oleg, Moldavie



Mai, Mali

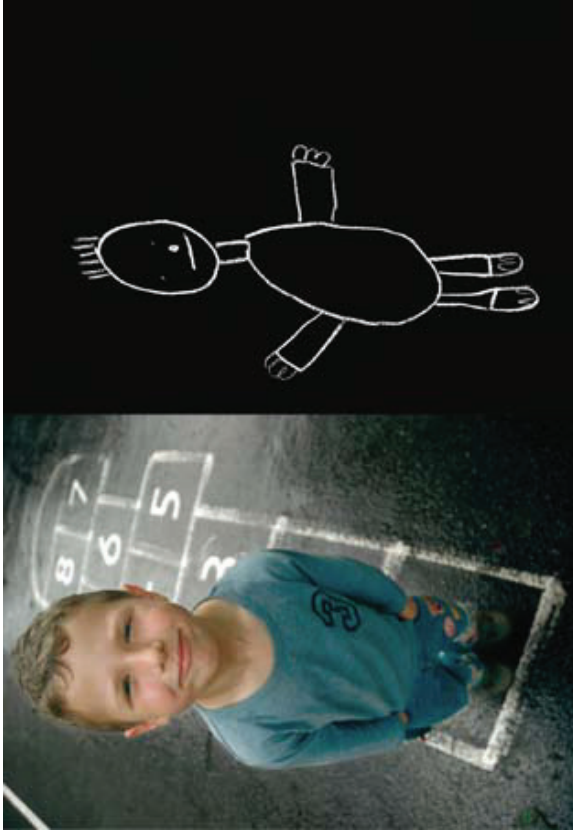




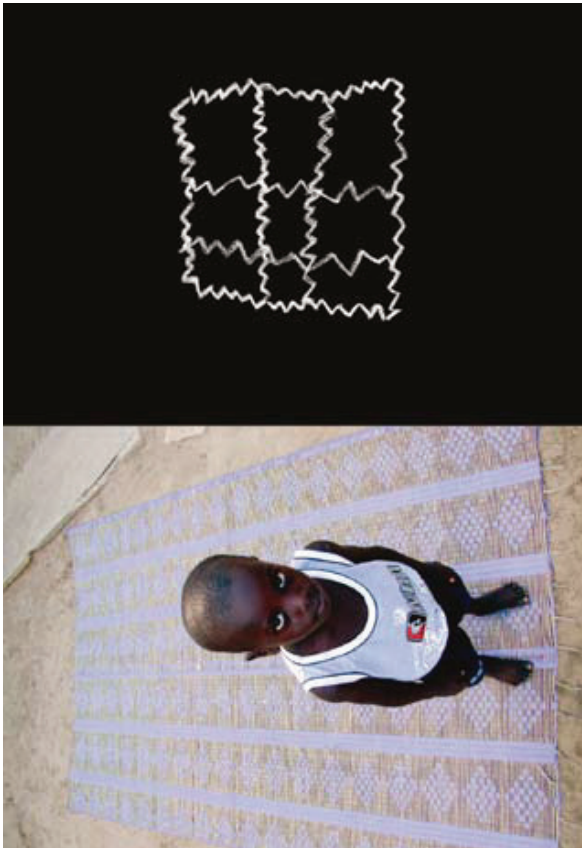
LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES

03/ Invente une histoire



Tom, France



Leity, Sénégal



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES

04/ Correspondances

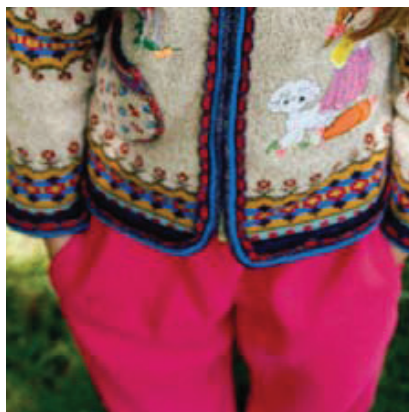
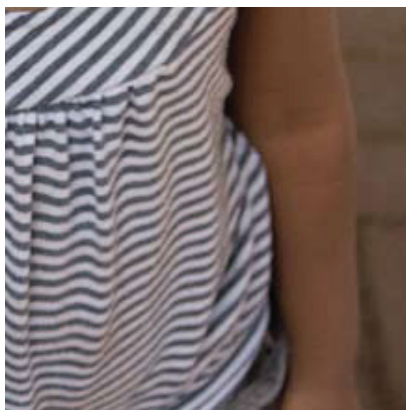
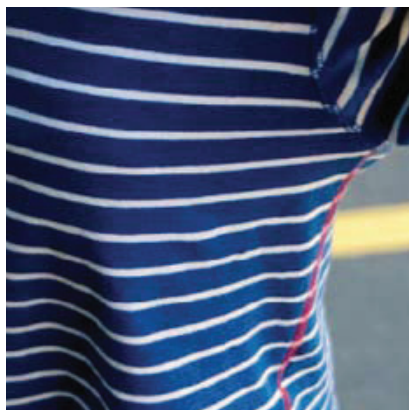
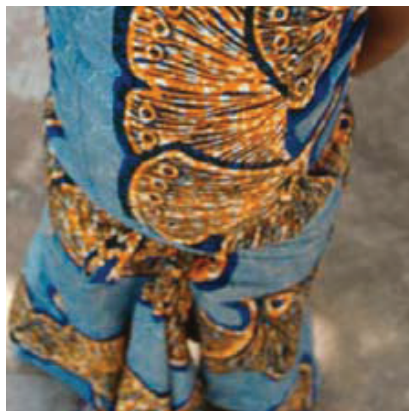




LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES

06/ A la pêche au détail





LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES

07/ Un seul portrait, deux images :



Oumou, Burkina Faso



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES / FICHE 1



ACTIVITÉ :

Jouer :

Trouve ces 5 droits de l'enfant cachés dans cette grille :

- éducation
- expression
- identité
- protection
- santé

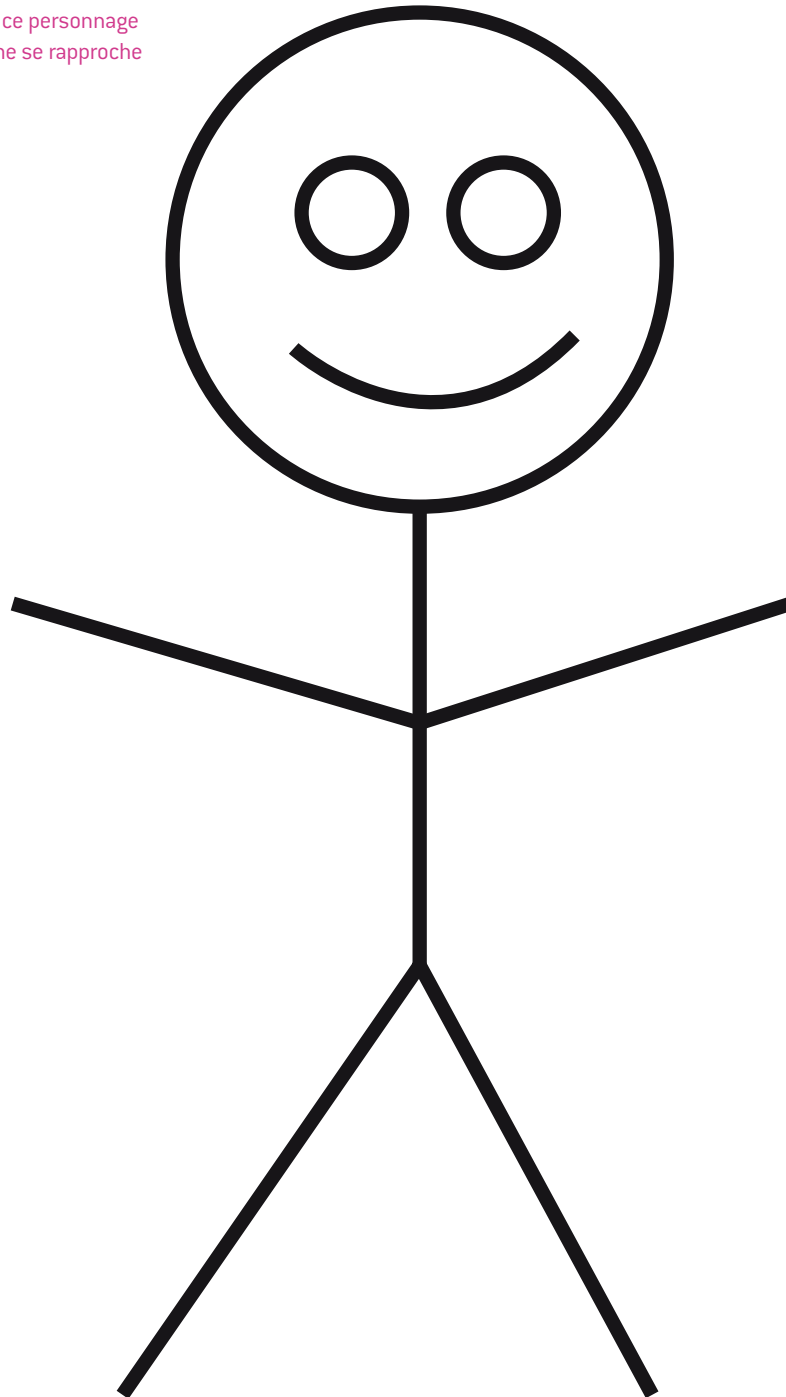


PLANCHE D'IMAGES / FICHE 2

ACTIVITÉS :

Dessiner :

Colorie et dessine sur ce personnage pour que ce bonhomme se rapproche de ton identité.





LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES / FICHE 2

ACTIVITÉS :

Jouer et réfléchir :

Aide ce jeune couple à retrouver le chemin du directeur de l'état civil pour vite aller faire enregistrer son nouveau-né.

Demande à tes parents de te raconter le jour de ta naissance et comment tu as été enregistré(e).





LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES / FICHE 2

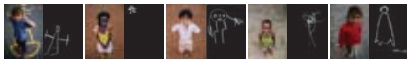
ACTIVITÉ:



Jouer :

Retrouve ces mots en lien avec l'identité dans la grille ci-dessous :

- identité
- prénom
- naissance
- parents
- qualités
- défauts
- passeport
- portrait



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES / FICHE 3

ACTIVITÉS :



Thaïlande. Crédit photo : Samuel Lahu.



Burkina Faso. EPP Diébougou. CP 2. 2009. Crédits : Solidarité Laïque.



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES / FICHE 3

ACTIVITÉS:



Ecole de Besseh, le terrain de sport. Crédits : Solidarité Laïque.



Bénin, école villageoise de Besseh. 2008. Crédits : Solidarité Laïque.

	G	F	T
EFF	22	04	26
PRS	20	00	24
ABS	02	00	02

La classe de CM1 de Besseh : tableau des effectifs journaliers. Crédits : Solidarité Laïque.

G : garçons ;
F : filles ;
T : total ;
EFF : effectifs ;
PRS : présents ;
ABS : absents



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES / FICHE 4

ACTIVITÉ:



Des filles et des garçons jouant dans une classe en Thaïlande.
© UNICEF/NYHQ2005-1666/Mohan



Une classe en République Arabe de Syrie où l'on compte un grand nombre de garçons et très peu de filles.
© UNICEF/NYHQ2007-0746/Noorani



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES / FICHE 4

ACTIVITÉ :



Des femmes et des jeunes filles transportent des jerricans d'eau jusqu'à leur maison dans la région de Maradi au Niger.
© UNICEF/NYHQ2007-2653/Giacomo Pirozzi, Niger, 2007.



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES / FICHE 5

ACTIVITÉS :

S'exprimer :

Le travail des enfants

Après avoir expliqué en quelques mots simples les enjeux du droit à la protection, proposez aux enfants une activité d'expression libre.

Les enfants doivent, par écrit, par petits groupes de 2 ou 3, inventer une histoire mettant en scène un enfant victime d'une forme d'exploitation.

Exemple :

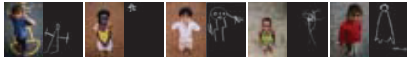
couplet extrait de la chanson de Dominique Dimey « Sur sa bosse ».

Album « Ouvrez vos mains ». Sur les droits des enfants. Diffusé par Solidarité Laïque.

*« Il a juste six ans
il vient du Pakistan
ses parents l'ont vendu
pour deux moutons dodus
ils n'avaient plus d'argent
pour nourrir leurs enfants
le jour il est jockey
la nuit passe le balai.*

*Sur sa bosse, il bosse
Sous l'oeil rosse du boss,
Sur sa bosse, il bosse
A se rompre les os »*

© Paroles **Dominique DIMEY** - droits réservés



LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

PLANCHE D'IMAGES / FICHE 6

ACTIVITÉS:

Débattre et réfléchir :

Exemples de questions :

- Que faut-il pour être en bonne santé ?

alimentation
logement

vaccins
médecins

sommeil
etc.

hygiène

- Connais-tu des pays où de nombreux enfants n'ont pas les conditions de vie nécessaires pour être en bonne santé ?

ACTIVITÉ :

Entoure les noms de maladies que tu connais et souligne celles que tu as déjà eues :

Angine
Tétanos
Paludisme
Grippe

Méningite
Coqueluche
Typhoïde
Rougeole

Scarlatine
Otite
Gastro-entérite

Bronchite
Tuberculose
Pneumonie
Hépatites

Oreillons
Diphtérie
Varicelle
Rubéole

- Parmi ces maladies, lesquelles peuvent-être évitées grâce à un vaccin ?
- Si tu connais d'autres maladies, tu peux les écrire en-dessous de cette liste.
Pour te renseigner sur les maladies que tu ne connais pas, regarde dans un dictionnaire et demande à un adulte (enseignant, parent, animateur...).



PLANCHE D'IMAGES / FICHE 6

ACTIVITÉ :

Jouer :

Jeu de l'oie sur la santé :

Règles :

Munissez-vous d'un dé à 6 faces. Les joueurs choisissent leurs pions, chacun doit avoir un pion de forme ou de couleur différente. Chaque joueur lance le dé. Le premier qui fait 6 commence. Le joueur placé à sa gauche continue et ainsi de suite. Chacun leur tour, les joueurs lancent le dé et font avancer leur pion du nombre de cases équivalant au chiffre indiqué sur le dé.

- Si le pion tombe sur une case au fond vert : le joueur doit décrire ce qu'il y a dans la case et essayer d'expliquer en quoi c'est utile et/ou bon pour la santé.
- Si le pion tombe sur une case au fond jaune : le joueur doit trouver un nom de maladie commençant par la lettre indiquée dans la case. S'il trouve, il relance le dé !
- Si le pion tombe sur une case au fond rouge : le joueur doit décrire ce qu'il y a dans la case et essayer d'expliquer en quoi cela peut être néfaste pour la santé et pourquoi il faut y faire attention.

